

# **Programme di Coopération Italie - France Maritime 2014 - 2020**

---

**Présentation de l'Axe 2, Lot 3  
Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel**

***Assistance Technique***

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

## Caractéristiques générales du Lot

**Axe 2:** Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

**Objectif spécifique:** 1 - Améliorer l'efficacité de l'action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culture de la zone de coopération

**Priorité d'Investissement:** **6C** - Conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel

**Allocation financière:** **€ 8.029.370,67** (€ 6.824.965,07: allocation FEDER - € 1.204.405,60)

### Types de projets admis:

- ✓ **Projets simples**
- ✓ **Projets simples "sur deux niveaux"**

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

## Typologies et exemples d'actions

### **A) Actions conjointes de gouvernance pour la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel**

Aa) Plans conjoints pour le développement, la valorisation et l'intégration des itinéraires culturels et environnementaux

### **B) Développement de réseaux transfrontaliers de sites naturels et culturels**

Ba) Elargissement du réseau transfrontalier des "patrimoines/sites accessibles" de la zone de coopération.

Bb) Elargissement et promotion des réseaux existants de zones protégées, marines, terrestres et de zones humides (ex. sanctuaire Pelagos sur les mammifères marins, Réseau transfrontalier des parcs naturels).

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

## Typologies et exemples d'actions

### **C) Investissements pour la réalisation de petites infrastructures afin d'assurer la durabilité et l'accessibilité du patrimoine naturel et culturel transfrontalier**

Ca) Actions pilotes de typologie commune pour la réalisation de petites infra-structures, matérielles et immatérielles, visant à améliorer l'accessibilité du patrimoine de la zone dans une approche intégrée et durable (réhabilitation des sites, notamment dans les zones protégées et les parcs marins, infra-structures vertes et corridors bleus et verts, interventions pour garantir l'accès matériel du public à l'offre culturelle et naturelle, par exemple: parcours de trekking, itinéraires équestres, sentiers subaquatiques, sentiers littoraux et sous marins durables, pistes cyclables ou encore outils de diffusion de connaissance en ligne, applications mobiles).

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Exemples d'interventions qui peuvent être financées

**Elaboration et mise en œuvre de plans d'action conjoints** pour l'intégration et/ou l'enrichissement d'initiatives locales existantes de mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel, caractérisés par un même dénominateur commun à même de prévoir:

- a) un **système de gouvernance**, qui souligne le modèle organisationnel et de gestion, ainsi que de mobilisation du partenariat institutionnel (sectoriel, de référence), économique et social;
- b) modalités d'**animation/communication/sensibilisation/information** et de rattachement à d'autres projets et/ou initiatives à l'échelle transfrontalière, et pas uniquement;
- c) interventions de **réhabilitation des sites et/ou d'infrastructures vertes et de corridors bleus et verts**, capables de garantir la durabilité écologique et temporelle des interventions réalisées, surtout les zones protégées et les parcs marins;
- d) interventions matérielles et immatérielles pour **l'amélioration des conditions d'accessibilité aux sites naturels et/ou culturels ainsi qu'aux services afférents**,

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Exemples d'interventions qui peuvent être financées

- f) offre intégrée d'**itinéraires de visite**, également à travers l'interaction avec les réseaux de services d'accueil touristique et des transports; l
- g) **modalités conjointes de promotion et valorisation de patrimoines/réseaux culturels existants appartenant à la même typologie**, basées sur le partage de pratiques et d'expériences du partenariat, capables de mettre sous le même dénominateur commun les aspects d'excellence des sites participant au projet et de structurer une offre de qualité, à même d'atteindre de nouveaux segments du grand public;
- h) initiatives d'**animation et de participation culturelle**, adressées aux résidents, aux communautés locales ainsi qu'aux utilisateurs externes, destinées à faire connaître et à rendre utilisables des patrimoines culturels appartenant à la même typologie et qui autrement seraient inaccessibles ainsi qu'à accroître les niveaux de sensibilisation sur les besoins et opportunités liés à sa protection et conservation active;

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Exemples d'interventions qui peuvent être financées

i) réalisation d'**actions pilotes**, à travers des interventions de:

- réhabilitation et conservation d'habitats et/ou réintroduction et conservation d'espèces animales et végétales (tel que prévu aux Dir. 92/43/CEE et 09/147/UE);
- définition de plans de gestion capables de conjuguer protection et développement du territoire avec la promotion des producteurs/prestataires de services locaux à travers des parcours/instruments de participation et concertation des parties prenantes;

j) interventions d'**utilisation de parcours/itinéraire**, à même de prévoir des modalités d'interaction avec des structures de gestion productive éco-durables;

k) réalisation et/ou intégration d'**actions de sensibilisation et de pédagogie environnementale adressées aux «utilisateurs» des sites Natura 2000** (en particulier, les écoles et familles), y compris à travers la participation des parties prenantes et par le biais de modalités de gestion participative.

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

## Types de projets et caractéristiques des interventions

### Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

variante de la modalité du projet simple, ayant pour but de garantir un accès plus large et efficace pour les petits sujets actifs dans le domaine de la protection et de la valorisation des biens culturels et naturels de la zone de coopération.

Cette modalité de projet prévoit l'identification de **deux niveaux d'activités et de partenariat**



## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

#### NIVEAU 1

### Activités

☞ **gouvernance et** réalisation des actions transversales de **gestion, de communication et d'assistance aux petits projets**

Le niveau 1 prévoit l'activation d'un dispositif de «soutien/accompagnement»  
aux

bénéficiaires opérant au niveau 2.

Ce dispositif devra être décrit et défini dans le détail dans la Composante  
Gestion du projet.

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

À titre d'exemple, la liste n'étant pas exhaustive, les activités relatives au dispositif de « soutien/accompagnement » devront comprendre:

- une activité administrative de soutien aux « petits bénéficiaires » relative à la gestion, aux activités de contrôle de premier niveau et de justification des dépenses, ainsi que pour l'accompagnement à la mise en œuvre des activités de niveau 2;
- une activité d'animation et de suivi de la mise en œuvre des activités visées au niveau 2;
- une activité de communication et de capitalisation des résultats transversaux dans le but d'accroître l'efficacité et d'optimiser les ressources.

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

#### NIVEAU 1

#### Partenariat

- ☞ **minimum 2 et maximum 5 partenaires** (un pour chaque territoire impliqué) représentant les deux Etats Membres, ayant le devoir de:
  - structurer et mettre en œuvre le dispositif de « soutien/accompagnement » des Composantes thématiques prévues au niveau 2
  - définir les Composantes thématiques (les petits projets) au niveau 2
  - identifier le partenariat de niveau 2
  - assurer la gestion du Comité de Pilotage du projet, auquel les bénéficiaires des activités au niveau 2 devront être associés

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

#### NIVEAU 2

### Activités

☞ réalisation d'**interventions matérielles et immatérielles** par des sujets qui opèrent dans le domaine de la protection et la valorisation des biens naturels et culturels

**Max 4 Composantes thématiques**, avec une taille financière de 200.000,00 euros (FEDER)

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

Projets simples mono ou pluri -action « sur deux niveaux »

## NIVEAU 2

### Partenariat

☞ **Max 8 partenaires**, correspondant aux caractéristiques d'admission prévues par l'Axe 2 du Programme

**N.B.** Les partenaires privés pourront être des «sujets privés sans but lucratif, mais dotés de personnalité juridique».

## Axe 2, Lot 3

### Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

#### Bénéficiaires : qui peut participer ?

- Organismes publics (qui équivalent aux organismes publics),
- Organismes publics équivalents (qui équivalent aux organismes de droit public),
- Associations pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel
- Centres de recherche publics et privés,
- Universités.

**N.B.** Les grandes entreprises ne peuvent pas participer à ce Lot.

## **Axe 2, Lot 3**

### **Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel**

#### **Indicateurs de résultat et de output/ réalisation du Programme**

##### **Indicateur de résultat:**

- Nombre d'actions publiques visant à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération

##### **Indicateurs de réalisation de output/ réalisation**

- Nombre de plans d'action conjoints élaborés ;
- Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation;
- Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles ;
- Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier

## **Axe 2, Lot 3**

### **Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel**

#### **Indicateurs de résultat et de output/ réalisation du Programme**

##### **Indicateur de résultat:**

- Nombre d'actions publiques visant à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération

##### **Indicateurs de réalisation de output/ réalisation**

- Nombre de plans d'action conjoints élaborés ;
- Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation;
- Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles ;
- Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier



## Axe 2, Lot 3

Projets visant à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel

### Dimension financière & Durée des projets

#### Dimension financière

**Projets simples** et **Projets simples “sur deux niveaux”**: jusqu'à un maximum de 2.000.000,00 € (FEDER)

#### Durée des projets

Maximum 36 mois